Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260508-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Valérie BESNARD, MAIRE.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil municipal : 23 mai 2026

PRESENTS : Valérie BESNARD – Guy DENIEL – Sylvie LE QUÉAU – Lindsay COMBAULT – Alexandre CROCHET — Camille DROFF – Eric LE BRAS – Michel MORVAN-CHATELIER – Estelle FAVENNEC – Yves LE MOAL – Ludovic RIOU – Lorinne ANSQUER.

EXCUSÉS : Charlotte DARMOIS (procuration à Michel MORVAN-CHATELIER) - Vincent SERDOBBEL (procuration à Alexandre CROCHET) – Anne ROLLAND (procuration à Yves LE MOAL).

Madame Camille DROFF a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : COMPTES FINANCIERS UNIQUES – EAU, ASSAINISSEMENT, LOTISSEMENT DE BENVERN, CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L2121-31,

Considérant que le compte financier unique définitif, dressé en collaboration avec le comptable public, propose le même résultat pour l'exercice 2025,

Considérant que les comptes financiers uniques des budgets de l'eau et de l'assainissement sont considérés « nuls », car à zéro,

Considérant que le lotissement de Benvern présente un déficit,

Considérant que les membres du CCAS convoqués le 23 mai 2026 était tous présents et participaient au vote concernant le CFU du CCAS,

Monsieur Guy DENIEL, premier adjoint, prend la présidence du Conseil.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé en collaboration avec le Comptable public, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant dans chacun des soldes figurant au bilan de l'année 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20260528-20260508-DE

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,

2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que les comptes financiers uniques n'appellent **NI OBSERVATION NI RÉSERVE DE SA PART,**

DÉCIDE D'APPROUVER, les comptes financiers uniques de l'exercice 2025, validés par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, pour les budgets annexes (eau, assainissement, lotissement de Benvern et CCAS).

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE — LA SECRÉTAIRE

Valérie BESNARD — Camille DROFF

Certifié exécutoire par le président compte-tenu de sa réception en Préfecture